

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :  
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

**AEGIS® Pit Filler**

Date d'émission 12-Jun-2023

Date de révision 12-Jun-2023

Numéro de révision 22

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**1.1. Identificateur de produit**

Nom du produit **AEGIS® Pit Filler**

Autres moyens d'identification **LIQ2020 / LIQ2022**

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation recommandée Adhésifs.

Utilisations déconseillées Aucune information disponible.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Fabricant**

AEGIS Tools International  
908 West Main St.  
Laurel, MT 59044  
Tel: +(1)-800-548-7341  
Fax: +(1)-406-628-8354

Adresse e-mail [rachaelm@wpg.com](mailto:rachaelm@wpg.com)

**1.4. Numéro d'appel d'urgence (24 heures)**

Numéro d'appel d'urgence Chemtrec @ 001-703-741-5970

<b>Autriche</b> +(43)-13649237	<b>Belgique</b> +(32)-28083237	<b>Bulgarie</b> +(359)-32570104
<b>Croatie</b> +(385)-17776920	<b>République tchèque</b> +(420)-228880039	<b>Danemark</b> +(45)-69918573
<b>Estonie</b> +(372)-6681294	<b>Finlande</b> +(358)-942419014	<b>France</b> +(33)-975181407
<b>Allemagne</b> 0800-181-7059	<b>Grèce</b> +(30)-2111768478	<b>Hongrie</b> +(36)-18088425
<b>Irlande</b> +(353)-19014670	<b>Italie</b> 800-789-767	<b>Lettonie</b> +(371)-66165504
<b>Lituanie</b> +(370)-52140238	<b>Luxembourg</b> +(352)-20202416	<b>Pays-Bas</b> +(31)-858880596
<b>Norvège</b> +(47)-21930678	<b>Pologne</b> +(48)-223988029	<b>Portugal</b> +(351)-308801773
<b>Roumanie</b> (+40)-37-6300026	<b>Slovaquie</b> +(423)-233057972	<b>Slovénie</b> +(386)-18888016
<b>Espagne</b> 900-868538	<b>Suède</b> +(46)-852503403	<b>Royaume-Uni</b> +(44)-870-8200418
<b>Israël</b> +(972)-37630639	<b>Russie</b> 8-800-100-6346	<b>Saudi Arabia</b> +(966)-8111095861
<b>Suisse</b> +(41)-435082011	<b>Turquie</b> +(90)-212-7055340	<b>Ukraine</b> +(380)-947101374

<b>Inde</b> 000-800-100-7141	<b>Indonésie</b> 001-803-017-9114	<b>Malaisie</b> +(60)-327884561
<b>Singapore</b> +(65)-31581349	<b>Taiwan</b> 00801-14-8954	<b>Thaïlande</b> 001-800-13-203-9987

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 2 - (H315)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1 - (H318)
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1 - (H317)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3 - (H335)

### 2.2 Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Danger

#### Mentions de danger

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 - Provoque de graves lésions des yeux.

H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

Contient Isobornyl Acrylate, 2-Hydroxyethylmethacrylate, Acrylic Acid, 3-Methacryloxypropyltriméthoxysilane EUH208 - Contient 2-Hydroxyethylmethacrylate. Peut produire une réaction allergique.

#### Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P264 - Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation.

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

### 2.3. Autres dangers

Test pour les effets aigus et chroniques aquatiques déterminée, aucune classification environnementale est nécessaire. OCDE, essai n° 202 : Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate.

Cette substance ne répond pas aux critères des substances PBT/vPvB définis par REACH à l'annexe XIII.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Sans objet.

### 3.2. Mélanges

Nom chimique	Numéro CAS	Numéro CE	% massique	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]
Isobornyl Acrylate	5888-33-5	Répertorié	40-69	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) Skin Sens. 1 (H317) STOT SE 3 (H335) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)
2-Hydroxyethyl methacrylate	868-77-9	Répertorié	10-24	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) Skin Sens. 1 (H317)
Acrylic Acid	79-10-7	201-177-9	3-<5	Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 4 (H312) Acute Tox. 4 (H332) Skin Corr. 1A (H314) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 2 (H411) Flam. Liq. 3 (H226)
3-Methacryloxypropyltriméthoxysilane	2530-83-8	Répertorié	1-<3	Eye Dam. 1 (H318) Aquatic Chronic 3 (H412)

Nom chimique	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
Acrylic Acid	STOT SE 3 :: C>=1%	-	-

**Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16**

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Conseils généraux

Consulter immédiatement un médecin. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.

#### Ingestion

Rincer la bouche. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.

#### Inhalation

Transporter la victime à l'air frais. Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.

#### Contact avec la peau

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau savonneuse pendant au moins 15 minutes. Peut provoquer une allergie cutanée. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.

#### Contact oculaire

Consulter immédiatement un médecin. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées.

#### Protection individuelle du personnel de premiers secours

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8).

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Sensation de brûlure. Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

#### Note au médecin :

Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. Traiter les symptômes.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés**

Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant. Agent chimique sec ou CO<sub>2</sub>.

**Moyens d'extinction inappropriés**

Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

**5.2. Dangers spécifiques dus au produit chimique ou au mélange****Dangers spécifiques dus au produit chimique**

Le produit est ou contient un agent sensibilisant. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

**Produits de combustion dangereux**

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Monoxyde de carbone. Hydrocarbures. Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>).

**5.3. Conseils aux pompiers****Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers**

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Précautions individuelles**

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Mettre en place une ventilation adaptée. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent.

**Autres informations**

Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage****Méthodes de confinement**

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

**Méthodes de nettoyage**

Absorber avec une matière absorbante inerte (par exemple sable, gel de silice, agent liant acide, agent liant universel, sciure de bois). Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

**Prévention des dangers secondaires**

Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Conseils relatifs à la manipulation sans danger**

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Mettre en place une ventilation adaptée. Protéger de la lumière.

**Remarques générales en matière d'hygiène**

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Conditions de conservation**

Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé. Protéger de la lumière.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

**Mesures de gestion des risques (RMM)**

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1. Paramètres de contrôle**

**Limites d'exposition**

Nom chimique	Autriche	Belgique	Bulgarie	Croatie	Chypre
Acrylic Acid	TWA: 10 ppm TWA: 29 mg/m <sup>3</sup> STEL 20 ppm STEL 59 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2 ppm TWA: 6.0 mg/m <sup>3</sup> STEL: 20 ppm STEL: 59 mg/m <sup>3</sup> *	STEL: 59 mg/m <sup>3</sup> STEL: 20 ppm TWA: 29 mg/m <sup>3</sup> TWA: 10 ppm	TWA: 10 ppm TWA: 29 mg/m <sup>3</sup> STEL: 20 ppm STEL: 59 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 59 mg/m <sup>3</sup> STEL: 20 ppm TWA: 29 mg/m <sup>3</sup> TWA: 10 ppm
Nom chimique	République tchèque	Danemark	Estonie	Union européenne	Finlande
Acrylic Acid	TWA: 30 mg/m <sup>3</sup> Ceiling: 60 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2 ppm TWA: 5.9 mg/m <sup>3</sup> H* STEL: 20 ppm 1 minute STEL: 59 mg/m <sup>3</sup> 1 minute	TWA: 10 ppm TWA: 29 mg/m <sup>3</sup> STEL: 20 ppm STEL: 59 mg/m <sup>3</sup> STEL: 15 ppm STEL: 45 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 59 mg/m <sup>3</sup> STEL: 20 ppm TWA: 29 mg/m <sup>3</sup> TWA: 10 ppm	TWA: 2 ppm TWA: 6 mg/m <sup>3</sup> Ceiling: 15 ppm Ceiling: 45 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique	France	Allemagne	Allemagne MAK	Grèce	Hongrie
Isobornyl Acrylate	-	-	skin sensitizer	-	-
2-Hydroxyethyl methacrylate	-	-	skin sensitizer	-	-
Acrylic Acid	TWA: 2 ppm TWA: 6 mg/m <sup>3</sup> STEL: 10 ppm STEL: 30 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 ppm TWA: 30 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 ppm TWA: 30 mg/m <sup>3</sup> Peak: 10 ppm Peak: 30 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 ppm TWA: 29 mg/m <sup>3</sup> STEL: 20 ppm STEL: 59 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 29 mg/m <sup>3</sup> STEL: 59 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique	Irlande	Italie	Italie REL	Lettonie	Lituanie
2-Hydroxyethyl methacrylate	-	-	-	-	Sensitizer TWA: 20 mg/m <sup>3</sup>
Acrylic Acid	TWA: 10 ppm TWA: 29 mg/m <sup>3</sup> STEL: 20 ppm STEL: 59 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 29 mg/m <sup>3</sup> TWA: 10 ppm STEL: 59 mg/m <sup>3</sup> STEL: 20 ppm pelle*	TWA: 2 ppm TWA: 6 mg/m <sup>3</sup> *	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> TWA: 1.7 ppm STEL: 59 mg/m <sup>3</sup> STEL: 20 ppm	TWA: 10 ppm TWA: 29 mg/m <sup>3</sup> Ceiling: 59 mg/m <sup>3</sup> Ceiling: 20 ppm
Nom chimique	Luxembourg	Malte	Pays-Bas	Norvège	Pologne
2-Hydroxyethyl methacrylate	-	-	-	TWA: 2 ppm TWA: 11 mg/m <sup>3</sup> STEL: 4 ppm STEL: 16.5 mg/m <sup>3</sup>	-
Acrylic Acid	STEL: 59 mg/m <sup>3</sup> STEL: 20 ppm TWA: 29 mg/m <sup>3</sup> TWA: 10 ppm	STEL: 20 ppm STEL: 59 mg/m <sup>3</sup> TWA: 10 ppm TWA: 29 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 29 mg/m <sup>3</sup> STEL: 59 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 ppm TWA: 29 mg/m <sup>3</sup> STEL: 20 ppm STEL: 59 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 29.5 mg/m <sup>3</sup> TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> *
Nom chimique	Portugal	Roumanie	Slovaquie	Slovénie	Espagne
Acrylic Acid	TWA: 10 ppm TWA: 29 mg/m <sup>3</sup> STEL: 59 mg/m <sup>3</sup> STEL: 20 ppm P*	TWA: 10 ppm TWA: 29 mg/m <sup>3</sup> TWA: 20 ppm STEL: 59 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 ppm TWA: 29 mg/m <sup>3</sup> Ceiling: 59 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 29 mg/m <sup>3</sup> TWA: 10 ppm STEL: 20 ppm STEL: 59 mg/m <sup>3</sup> *	TWA: 10 ppm TWA: 29 mg/m <sup>3</sup> STEL: 20 ppm STEL: 59 mg/m <sup>3</sup> via dérmica*
Nom chimique	Suède	Suisse	Royaume-Uni	Russie	Classe de danger
2-Hydroxyethyl methacrylate	-	-	-	MAC: 20 mg/m <sup>3</sup>	4
Acrylic Acid	NGV: 10 ppm NGV: 29 mg/m <sup>3</sup> Bindande KGV: 20 ppm Bindande KGV: 59 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 ppm TWA: 29 mg/m <sup>3</sup> STEL: 20 ppm STEL: 59 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 ppm TWA: 29 mg/m <sup>3</sup> STEL: 20 ppm STEL: 59 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> MAC: 15 mg/m <sup>3</sup>	3

**Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle**

Nom chimique	Hongrie	Irlande	Italie	Italie REL	Lettonie
Acrylic Acid	-	-	-	TWA: 2 ppm TWA: 6 mg/m <sup>3</sup> *	-

**Niveau dérivé sans effet (DNEL)**

Aucune information disponible.

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

Aucune information disponible.

**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques**

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

**Remarques générales en matière d'hygiène**

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

**Équipement de protection individuelle****Protection des mains**

Porter des gants appropriés. Caoutchouc nitrile, Caoutchouc butyle. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374.

Temps de contact	EPI - Matériaux des gants	Épaisseur des gants [mm]	Délai de rupture [minutes]
À court terme	Porter des gants de protection en caoutchouc nitrile	> 0.1	10 - 20
À long terme (répétée)	Porter des gants de protection en caoutchouc nitrile	0.5	> 480

**Protection des yeux/du visage**

Les protections oculaires doivent être conformes à la norme EN 166. Lunettes de sécurité étanches.

**Protection de la peau et du corps**

Porter un vêtement de protection approprié. Vêtements à manches longues.

**Protection respiratoire**

Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires. Type de filtre recommandé : marron. Filtre à gaz et vapeurs organiques conforme à EN 14387.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique :	Liquide
Aspect :	Transparent
Couleur :	Incolore
Odeur :	Caractéristique

**Propriété**

pH:	Aucune donnée disponible
pH (en solution aqueuse):	Aucune donnée disponible
Point de fusion / point de congélation:	Aucune donnée disponible
Point / intervalle d'ébullition:	Aucune donnée disponible

**Remarques • Méthode**

Aucune information disponible
Sans objet
Aucune information disponible
Aucune information disponible

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
<b>Point d'éclair:</b>	101 °C / 213.8 °F	Méthode en vase clos Pensky-Martens (PMCC)
<b>Taux d'évaporation:</b>	Aucune donnée disponible	Aucune information disponible
<b>Inflammabilité (solide, gaz):</b>	Aucune donnée disponible	Sans objet
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>		
<b>Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité:</b>	Aucune donnée disponible	Aucune information disponible
<b>Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité:</b>	Aucune donnée disponible	Aucune information disponible
<b>Pression de vapeur:</b>	Aucune donnée disponible	Aucune information disponible
<b>Densité de vapeur:</b>	Aucune donnée disponible	Aucune information disponible
<b>Densité relative:</b>	Aucune donnée disponible	Aucune information disponible
<b>Hydrosolubilité:</b>	Insoluble	Aucune information disponible
<b>Solubilité(s):</b>	Aucune donnée disponible	Aucune information disponible
<b>Coefficient de partage:</b>	Aucune donnée disponible	Aucune information disponible
<b>Température d'auto-inflammabilité:</b>	Aucune donnée disponible	Aucune information disponible
<b>Température de décomposition:</b>	Aucune donnée disponible	Aucune information disponible
<b>Viscosité cinématique:</b>	Aucune donnée disponible	Aucune information disponible
<b>Viscosité dynamique:</b>	4,000 cP	
<b>Propriétés explosives :</b>	Aucune information disponible	
<b>Propriétés comburantes :</b>	Aucune information disponible	

## 9.2. Autres informations

<b>Point de ramollissement:</b>	Aucune information disponible
<b>Masse molaire:</b>	Aucune information disponible
<b>Teneur en COV (%):</b>	Aucune information disponible
<b>Densité de liquide:</b>	Aucune information disponible
<b>Masse volumique apparente:</b>	Aucune information disponible

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

### 10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

#### **Stabilité**

Stable dans les conditions normales.

#### **Données d'explosion**

Sensibilité aux impacts mécaniques :                   Aucun(e).  
Sensibilité aux décharges électrostatiques :           Aucun(e).

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

#### **Possibilité de réactions dangereuses**

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

#### **Polymérisation dangereuse**

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

### 10.4. Conditions à éviter

Protéger de la lumière. Chaleur, flammes et étincelles.

### 10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes. Agents comburants forts.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Informations sur les voies d'exposition probables

##### Informations sur le produit

###### Inhalation :

Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

###### Contact oculaire :

Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Provoque de graves lésions des yeux. Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

###### Contact avec la peau :

Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. En cas de contact répété ou prolongé, peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles (d'après les composants). Provoque une irritation cutanée.

###### Ingestion:

Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée.

#### Toxicité aiguë

##### Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH:

ETAmél (voie orale):	5,073.00 mg/kg ???
ETAmél (voie cutanée):	6,322.20 mg/kg ???
ETAmél (inhalation-poussières/brouillard):	56.10 mg/l ???

#### Toxicité aiguë inconnue

Le mélange contient 0 % de composants dont la toxicité aiguë par voie cutanée est inconnue.

#### Informations sur les composants:

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Isobornyl Acrylate	= 4890 mg/kg ( Rat )	> 3000 mg/kg ( Rabbit )	-
2-Hydroxyethyl methacrylate	= 5050 mg/kg ( Rat )	> 3000 mg/kg ( Rabbit )	-
Acrylic Acid	= 193 mg/kg ( Rat )	> 2000 mg/kg ( Rabbit )	= 11.1 mg/L ( Rat ) 1 h = 3.6 mg/L ( Rat ) 4 h
3-Methacryloxypropyltrimethoxysilane	= 7.01 g/kg ( Rat )	= 3.97 mL/kg ( Rabbit )	> 5.3 mg/L ( Rat ) 4 h

#### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Rougeur. Brûlure. Risque de cécité. Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmolements.

#### Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

##### Corrosion/irritation cutanée

Classification d'après les données disponibles pour les composants. Irritant pour la peau.

##### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque des brûlures. Risque de lésions oculaires graves.

##### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

##### Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé. D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Cancérogénicité

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Toxicité pour la reproduction

Non classé. D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



**STOT - exposition unique**

Peut irriter les voies respiratoires.

**STOT - exposition répétée**

Non classé. D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Non classé. D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité****Écotoxicité****Informations sur le produit**

Test pour les effets aigus et chroniques aquatiques déterminée, aucune classification environnementale est nécessaire. OCDE, essai n° 202 : Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate.

Nom chimique	Poisson	Crustacés	Algues/végétaux aquatiques
Isobornyl Acrylate	LC50: =0.704mg/L (96h, Danio rerio)	EC 50 = 1.1 mg/L 48 h (Daphnia magna)	ErC 50 = 2.7 mg/L 96 h (Pseudokirchneriella subcapitata)
2-Hydroxyethyl methacrylate	LC50: 213 - 242mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: =227mg/L (96h, Pimephales promelas)	EC50 > 380 mg/l 48 h (Daphnia magna)	-
Acrylic Acid	LC50: =222mg/L (96h, Brachydanio rerio) NOEC: >= 10.1mg/L (45d, Oryzias latipes, OECD 210)	EC50: =95mg/L (48h, Daphnia magna) NOEC: =3.8mg/L (21d, Daphnia magna)	EC50: =0.04mg/L (72h, Desmodesmus subspicatus) EC50: =0.17mg/L (96h, Pseudokirchneriella subcapitata)
3-Methacryloxypropyltriméthoxysilane	LC50: =55mg/L (96h Cyprinus carpio)	-	-

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Aucune information disponible.

**12.3. Bioaccumulation**

Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

**Informations sur les composants :**

Nom chimique	Coefficient de partage
Isobornyl Acrylate	4.52
2-Hydroxyethyl methacrylate	0.47
Acrylic Acid	0.46

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune information disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Isobornyl Acrylate	La substance n'est pas PBT/vPvB.
2-Hydroxyethyl methacrylate	La substance n'est pas PBT/vPvB.
Acrylic Acid	La substance n'est pas PBT/vPvB. L'évaluation PBT ne s'applique pas.
3-Methacryloxypropyltriméthoxysilane	La substance n'est pas PBT/vPvB.

**12.6. Autres effets néfastes****Informations relatives aux perturbateurs endocriniens**

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

**Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus/produits inutilisés**

Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

**Codes de déchets/désignations de déchets selon EWC/AVV**

Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

**Emballages contaminés**

Emporter les récipients vides jusqu'à un site homologué de manipulation des déchets pour recyclage ou élimination. Éliminer le contenu et les récipients conformément aux réglementations locales.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****IMDG**

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification :	Non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU :	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport :	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage :	Non réglementé
14.5 Polluant marin :	Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :	
Dispositions spéciales :	Aucun(e)
14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC :	Aucune information disponible

**IATA**

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification :	Non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU :	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport :	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage :	Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement :	Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :	
Dispositions spéciales :	Aucun(e)

**ADR**

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification :	Non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU :	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport :	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage :	Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement :	Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :	
Dispositions spéciales :	Aucun(e)

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Réglementations nationales**

France :

Maladies professionnelles (R-463-3, France) :

Nom chimique	Numéro RG, France	Titre
2-Hydroxyethyl methacrylate	RG 65	-

**Union européenne**

Se reporter à la directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

**Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :**

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
2-Hydroxyethyl methacrylate	75.	-
Acrylic Acid	75.	-

**Polluants organiques persistants :**

Sans objet.

**Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE) :**

Non contrôlé.

**Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone :**

Sans objet.

**Inventaires internationaux**

<b>AIIC</b>	Exemption pour faible volume (Low Volume Exemption - LVE)
<b>DSL/NDSL</b>	Est conforme
<b>EINECS/ELINCS</b>	Est conforme
<b>ENCS</b>	Non répertorié
<b>IECSC</b>	Est conforme
<b>KECL</b>	Notification simplifiée
<b>PICCS</b>	Non répertorié
<b>NZIoC</b>	Notification simplifiée
<b>TCSI</b>	Non répertorié
<b>TSCA</b>	Est conforme

**Légende :**

<b>AIICS</b>	- Australian Industrial Chemicals Introduction Scheme (Inventaire australien des substances chimiques)
<b>DSL/NDSL</b>	- Canadian Domestic Substances List/Non-Domestic Substances List (Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques)
<b>EINECS/ELINCS</b>	- European Inventory of Existing Chemical Substances/European List of Notified Chemical Substances (Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques déclarées)
<b>ENCS</b>	- Japan Existing and New Chemical Substances (Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles)
<b>IECSC</b>	- China Inventory of Existing Chemical Substances (Inventaire chinois des substances chimiques existantes)
<b>KECL</b>	- Korean Existing and Evaluated Chemical Substances (Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées)
<b>PICCS</b>	- Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances (Inventaire philippin des substances et produits chimiques)
<b>NZIoC</b>	- New Zealand Inventory of Chemicals (Inventaire néo-zélandais des produits chimiques)
<b>TCSI</b>	- Taiwan Chemical Substance Inventory (Inventaire des substances chimiques de Taiwan)
<b>TSCA</b>	- United States Toxic Substances Control Act Section 8(b) Inventory (Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire)

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité**

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

PBT : Produits chimiques persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)

vPvB : Substances chimiques très persistantes et très bioaccumulables (vPvB)

**Légende Rubrique 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL (Limite d'exposition à court terme)
Ceiling (Plafond) : Valeur limite maximale	*: Désignation « Peau »

**Texte intégral des mentions H citées dans la section 3**

H226 - Liquide et vapeurs inflammables.

H302 - Nocif en cas d'ingestion.

H312 - Nocif par contact cutané.

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 - Provoque de graves lésions des yeux.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 - Nocif par inhalation.

H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	D'après les données d'essai
Toxicité aquatique chronique	D'après les données d'essai
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

**Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS**

Agence pour le registre des substances toxiques et maladies (Agency for Toxic Substances and Disease Registry - ATSDR)

Base de données ChemView de l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis

Autorité européenne de sécurité des aliments (European Food Safety Authority - EFSA)

Agence de protection de l'environnement (Environmental Protection Agency - EPA) des États-Unis

Niveaux de référence d'exposition aiguë (Acute Exposure Level Guidelines - AEGL)

Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides (Federal Insecticide, Fungicide, and Rodenticide Act - FIFRA) de l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis

Substances HPV de l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses (CAMEO Chemicals database)

Base de données internationale et uniforme d'informations chimiques (International Uniform Chemical Information Database - IUCLID)

Classification SGH, Japon

Schéma national australien de notification et d'évaluation des produits chimiques industriels (Australian National Industrial Chemicals Notification and Assessment Scheme - NICNAS)

Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles (National Institute for Occupational Safety and Health - NIOSH) des États-Unis

Bibliothèque nationale de médecine (National Library of Medicine) des États-Unis, ChemID Plus (NLM CIP)

Bibliothèque nationale de médecine (National Library of Medicine) des États-Unis, Base de données PubMed (NLM PUBMED)

Programme national de toxicologie (National Toxicology Program - NTP) des États-Unis  
Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques (Chemical Classification and Information Database - CCID) de Nouvelle-Zélande

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Organisation mondiale de la santé (World Health Organization - WHO)

**Date de révision** 12-juin-2023

**La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006.**

**Avis de non-responsabilité**

**Cette information est fournie sans garantie, expresse ou implicite. Ces informations sont censées être exactes à la connaissance de la Société AEGIS Tools International et de ses filiales et sociétés affiliées (AEGIS). Les informations contenues dans cette fiche ne concernent que le matériel spécifique désigné dans les présentes. AEGIS n'assume aucune responsabilité légale pour l'utilisation ou du recours à l'information contenue dans cette fiche.**

**Fin de la Fiche de données de sécurité**